



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE
SEDE REGIONAL AFRICANA

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC50/6
14 juin 2000

Cinquantième session
Ouagadougou, Burkina Faso, 28 août - 2 septembre 2000

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRES DU JOUR DE LA CENT-SEPTIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF ET DE
LA CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Rapport du Directeur régional

1. Par sa résolution AFR/RC30/R6, le Comité régional a approuvé lors de sa trentième session la procédure de coordination des ordres du jour des organes directeurs de l'OMS aux niveaux mondial et régional.
2. Conformément à l'article 50 de la Constitution, au paragraphe 4(3) du dispositif de la résolution WHA33.17 et à la recommandation 16 du Groupe de travail du Conseil exécutif, le Comité régional est invité à examiner l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session et à décider des questions qu'il conviendrait de recommander à la cent-septième session du Conseil exécutif et à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

SOMMAIRE

Paragraphe

| | |
|--|-------|
| INTRODUCTION | 1 - 2 |
| PROJETS D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT-SEPTIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF ET DE LA CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE | 3 - 5 |

ANNEXES

Page

| | |
|---|---|
| 1. Projet d'ordre du jour provisoire de la cent-septième session du Conseil exécutif (EB107) . | 3 |
| 2. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-et-unième session du Comité régional . . . | 5 |

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution WHA33.17, l'Assemblée mondiale de la Santé a estimé que les fonctions de l'OMS en matière de direction, de coordination et de coopération technique se renforcent mutuellement, et a décidé que les travaux de l'Organisation doivent faire l'objet d'une corrélation à tous les échelons. C'est ainsi que l'ordre du jour provisoire du Comité régional est fixé de manière à s'harmoniser, dans toute la mesure du possible, avec les ordres du jour du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé. Cela contribue à mettre en valeur la part prise par la Région africaine aux travaux des organes directeurs.

2. Le tableau ci-dessous indique la corrélation entre les ordres du jour du Conseil exécutif (EB107, janvier 2001), de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2001) et de la cinquante et unième session du Comité régional (septembre 2001). Le Comité régional souhaitera peut-être identifier des questions d'intérêt régional ou mondial qui pourraient être recommandées à l'attention du Conseil exécutif.

Tableau : Corrélation entre les ordres du jour du Conseil exécutif, de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Comité régional

| Sujet | Points de l'ordre du jour | | |
|--|---------------------------|-------|------|
| | EB107 | WHA54 | RC51 |
| Méthode de travail de l'Assemblée mondiale de la Santé | 8.4 | | 7.3 |
| Projet de budget programme pour l'exercice 2002-2003 | 4 | | 8.1 |
| L'alimentation du nourrisson et du jeune enfant | 3.1 | | 8.5 |
| Distinctions | 8.5 | | 7 |

PROJETS D'ORDRES DU JOUR PROVISOIRES DE LA CENT-SEPTIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF ET DE LA CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE.

3. Conformément au Règlement intérieur du Conseil exécutif, l'ordre du jour provisoire de chaque session du Conseil est établi par le Directeur général après consultation du Président. Il est expédié en même temps que la convocation, six semaines avant le début de la session.

4. La liste indicative ci-jointe des points de l'ordre du jour de la 107ème session du Conseil exécutif doit encore faire l'objet de consultations entre le Directeur général et le Président. Elle comprend les points dont l'inscription a été ordonnée par l'Assemblée de la Santé ou le Conseil lors d'une précédente session et ceux qui ont été proposés par des Membres du Conseil ou par le Directeur général. Elle est soumise au Comité régional pour information.

5. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de l'Assemblée après examen des propositions soumises par le Directeur général.

ANNEXE 1

CONSEIL EXECUTIF
Cent-septième session
Genève, 15-23 janvier 2001

EB107/1

ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Directeur général**
- 3. Questions techniques et sanitaires**
 - 3.1 Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (décision WHA 53(10))
 - 3.2 Promotion de la santé
 - 3.3 Surveillance et risques sanitaires : Règlement sanitaire international
 - 3.4 Renforcement de la prestation des services de santé
 - Ressources humaines¹
 - Partenariat avec des organisations non gouvernementales
 - 3.5 Communication d'information sur la santé des populations
- 4. Projet de budget programme pour l'exercice 2002-2003**
- 5. Questions financières**
 - 5.1 Contributions
 - Etat du recouvrement des contributions, y compris Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure pouvant justifier l'application de l'article 7 de la Constitution
 - Arrangements spéciaux pour le paiement des arriérés

¹ Y compris le renforcement des soins infirmiers et obstétricaux (résolution WHA 49.1)

Annexe 1

5.2 Recettes occasionnelles

5.3 Fonds immobilier

5.4 Règles de gestion financière

6. Questions relatives au personnel

6.1 Ressources humaines

- Rapport annuel
- Elaboration de la politique
- Rapport de la Commission de la Fonction publique internationale
- Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel

6.2 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS concernant la politique relative au personnel et les conditions d'emploi

7. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

8. Autres questions relatives à la gestion

8.1 Rapports du Corps commun d'Inspection

8.2 Rapport du Comité permanent des organisations non gouvernementales

8.3 Lignes directrices pour la collaboration avec le secteur privé en vue d'atteindre les résultats attendus en santé

8.4 Questions relatives aux organes directeurs

- Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé
- Futures sessions

8.5 Distinctions

9. Information

9.1 Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude (y compris rapport sur les nominations aux tableaux et comités d'experts)

9.2 Faire reculer le paludisme

9.3 Pour une maternité à moindre risque

9.4 Santé mentale 2001

9.5 Eradication de la poliomyélite

9.6 VIH/SIDA

9.7 Convention cadre pour la lutte anti-tabac

10. Clôture de la session

ANNEXE 2

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC51/1

Cinquante et unième session
Lieu et dates.....2001

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Constitution du Sous-Comité des Désignations
3. Election du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (document AFR/RC51/1)
5. Nomination des membres du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs
6. Activités de l'OMS dans la Région africaine 2000 : Rapport annuel du Directeur régional (document AFR/RC51/2)
 - Rapports d'activité sur des programmes spécifiques :
 - Stratégie régionale de la santé mentale
 - Surveillance intégrée de la maladie
 - Initiative pour l'éradication de la poliomyélite
 - Elimination de la lèpre dans la Région africaine
 - Stratégie régionale des opérations d'urgence et de l'action humanitaire
 - Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME)
 - Médicaments essentiels dans la Région africaine de l'OMS
 - Situation du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique à Brazzaville
7. Remise du Prix Comlan Quenum de Santé publique en Afrique

Annexe 2

8. Corrélation entre les travaux du Comité régional, du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la santé.
 - 8.1 Modalités de mise en oeuvre des résolutions d'intérêt régional adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif
 - 8.2 Ordres du jour de la cent-septième session du Conseil exécutif et de la Cinquante- Quatrième Assemblée mondiale de la Santé : Incidences régionales.
 - 8.3 Méthode de travail et durée de l'Assemblée mondiale de la Santé
9. Rapport du Sous-Comité du Programme :
 - 9.1 Budget Programme 2002-2003 : Plans de mise en oeuvre dans la Région africaine
 - 9.2 Travailler dans et avec les pays : Stratégie de coopération des pays
 - 9.3 Sécurité du sang : Stratégie de la Région africaine
 - 9.4 Santé de l'adolescent : Stratégie de la Région africaine
 - 9.5 Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
 - 9.6 Promotion de la santé : Stratégie de la Région africaine
10. Tables rondes :
 - 10.1 Pour un système de santé plus performant (document AFR/RC51/RT/1)
 - 10.2 Lutte contre la maladie : le rôle de la mobilisation sociale (document AFR/RC51/RT/2)
 - 10.3 Réduction de la pauvreté : le rôle du secteur de la santé (document AFR/RC51/RT/3)
11. Rapport des tables rondes
12. Choix des sujets des tables rondes de 2002
13. Décisions de procédure
14. Dates et lieux de la cinquante-deuxième et de la cinquante-troisième sessions du Comité régional
15. Adoption du rapport du Comité régional
16. Clôture de la cinquante et unième session du Comité régional.